



Vie Nouvelle - Finances

N° 1 - Janvier 2012

Journal de l'Union Fédérale des Retraité-e-s CGT Finances

Une CGT pour tous les âges





éditorial

Ça Suffit!

Tout au long de l'année 2011 le gouvernement, aux ordres des marchés financiers, n'a eu de cesse d'imposer de nouvelles mesures antisociales à notre peuple : pouvoir d'achat, santé, services publics, logement...

A peine démarré l'année 2012, Sarkozy en rajoute avec sa pseudo TVA « sociale ». L'arnaque qui va peser encore plus sur nos pensions. Les retraité-e-s sont placés à ce niveau au cœur de la cible du pouvoir.

Cette décision aurait pour autre conséquence d'engager structurellement le démantèlement du système de notre protection sociale.

Jamais la brutalité de l'attaque n'aura connu une telle intensité.

Au niveau du Ministère, l'Union Fédérale des Retraité-e-s des Finances CGT, reconnue officiellement par les Ministres, a jalonné l'année 2011 de plusieurs actions permettant d'imposer l'ouverture de négociations sur les revendications des retraité-e-s du Ministère.

Sans attendre les prochaines échéances électorales, bien au contraire, l'UFR-CGT Finances appelle à vous impliquer activement dans toutes les initiatives de la CGT en vous rapprochant de votre section départementale et de l'union locale CGT de proximité.



sommaire

- 2 > Edito
- 3 > Présentation de l'UFR
- 4 > Hommage à J-C Chaumeron
- 5 > Fiscalité
- 6 > Action sociale
- 7 > Egalité : Femmes Hommes / L'écho du terrain
- 8 - 9 > suite L'écho du terrain
- 10 > Les retraités ne sont pas des nantis
- 11 > Reconquête des droits sociaux
- 12 > L'UFR CGT-Finances et sa Fédération revendiquent

Mentions légales

Directeur de publication : Guy CARRIERE

Imprimé par RIVET Presse Edition – Limoges

Numéro de commission paritaire : en cours

Union Fédérale des Retraités des Finances CGT

263 rue de Paris – Case 540 • 93514-Montreuil cedex •

Tél : 0148188221 • Courriel : ufr.finances@cgt.fr

Prix 0,50 €

Présentation de l'UFR

Depuis le congrès de la Fédération de novembre, l'Union Fédérale des Retraités des Finances a pris un nouvel élan.

Nous nous sommes dotés d'une structure qui doit nous permettre, dans le cadre des orientations de la Fédération et de l'Union Confédérale des Retraités, de mettre en place un véritable syndicalisme retraité, au service des retraités de Finances.

Ce qui nous est posé, c'est notre capacité à évoluer pour être plus efficace, plus visible, plus utile à la fois sur le plan de la revendication et de la mobilisation.

Le statut des retraités n'est pas seulement celui d'anciens salariés, ils ont une activité, un rôle économique dans leur nouvelle vie.

Ils sont concernés sur leur lieu de vie par les questions de transport, d'habitat, d'hôpital, de services publics de qualité et de proximité, d'environnement, d'accès à la culture et aux loisirs, au tourisme.

Aujourd'hui, face aux attaques qui se multiplient et qui les concernent très directement, il y a nécessité de ne pas les laisser isolés, inorganisés.

En lien avec les USR, la création de sections territoriales Finances doit nous permettre de s'adresser plus et mieux à eux, de rompre l'isolement, de maintenir une solidarité inter-génération.

Avec l'évolution démographique que nous connaissons, la syndicalisation des retraités est un enjeu important pour le syndicat.

Etre retraité ne doit pas être synonyme de repliement sur soi, d'isolement, mais bien s'inscrire dans une nouvelle vie.

La CGT est l'organisation qui aide à faire face aux difficultés, qui maintient le lien entre les actifs et les retraités.

C'est l'ambition de VOTRE UFR !

COMPOSITION de la COMMISSION EXECUTIVE de l'UFR FINANCES	
Noms et prénoms	Syndicats
CARRIERE Guy	DGFIP
CHRETIEN-LIOTARD Christine	Fédération
COMTA François	Banque de France
DOMENGES Alain	DGFIP
DONNAT Yvan	DGFIP
FRABOULET Marcel	DGFIP
GIRARD Jean-Paul	CDC
GODEAU Gérard	DGFIP
GUICHARD Alain	DGFIP
KIEFFER Evelyne	DGFIP
LEMOINE Isabelle	DGCCRF
LORENTZ Christian	DGFIP
MABOURDE Jean-Claude	CFE
MASSELIN Dominique	DGDDI
NARDOT Marie-France	Caisse des Mines
PETITFILS Daniel	DGDDI
SAJAT Dominique	Banque de France
SALAÜN Hélène	DGDDI
STAEHELIN Christian	Centrale

COMPOSITION du BUREAU de l'UFR	
Yvan DONNAT	Secrétaire Général Chargé de la coordination de l'activité et des relations avec les structures : UCR, UGFF, Interpro, syndicats de la Fédération
Guy CARRIERE	Secteur communication et formation syndicale
François COMTA	Développement de l'activité dans le semi-public
Christine CHRETIEN-LIOTARD	Secteur politique financière et politique droits sociaux
Alain DOMENGES	Secteur orga : activité sur les territoires, syndicalisation et continuité syndicale, suivi plan de travail
Marie-France NARDOT	Secteur Semi-Public + région parisienne
Alain GUICHARD	Politique revendicative
Hélène SALAÜN	Politique revendicative



Jean-Christophe CHAUMERON nous a quittés

La Fédération des Finances perd un de ses grands militants

Jean-Christophe est décédé jeudi 12 janvier 2012 dans sa soixante troisième année. La Confédération générale du travail, la Fédération des Finances CGT perdent un grand militant.

Militant de la CGT à la Caisse des Dépôts et Consignations, il a assumé la responsabilité de secrétaire général du syndicat puis devint secrétaire général adjoint de la Fédération des Finances CGT, plus spécialement chargé de la coordination des syndicats du secteur semi-public économique et financier.

Homme de très fortes convictions mais aussi homme d'ouverture et de rassemblement, il est à l'origine de la création de l'intersyndicale du secteur semi-public, intersyndicale qui a mené, dans l'unité, de grandes luttes, de l'occupation du Crédit Foncier menacé de disparition, à la défense des missions de la Caisse des Dépôts et de la Banque de France notamment son réseau de comptoirs.

Il joua aussi un très grand rôle dans tous les grands conflits des finances, notamment celui de 1989.

Jean-Christophe fut un militant assidu et fidèle du mouvement social, plus particulièrement du mouvement alter mondialiste. Il fut à l'origine, avec d'autres, de la création de l'association ATTAC et devint, dès sa création, son premier trésorier.

Il participa aussi à la direction de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT.

L'Union fédérale des Retraités-e-s des Finances CGT adresse à Marie, sa femme, à ses filles Camille et Céline, à sa famille, ses condoléances sincères et solidaires.

A votre service pour vous aider à gérer un problème juridique, un contentieux...,

**La Fédération CGT des Finances et son Union Fédérale des Retraité-e-s
mettent à votre disposition un secteur juridique.**

**Il est animé par Edith LOCQUET et Jean-Georges BELMONT en ce qui concerne BERCY,
et Jean-Paul GIRARD pour le semi public.**

Union Fédérale des retraité-e-s des Finances CGT (ufr-finances@cgt.fr)

263 rue de Paris case 540 93514 MONTREUIL CEDEX

FISCALITÉ : une réforme profonde s'impose

Sous prétexte de s'attaquer aux niches fiscales, le gouvernement accentue la fiscalité sur la majorité de nos concitoyens en continuant sa politique de cadeaux aux grandes fortunes et aux entreprises. Quand s'attaquera-t-il aux 170 milliards annuels de niches fiscales des entreprises ?

La suppression de la demi-part

Depuis 2010 une mesure quasiment passée sous silence a touché de nombreux retraité-e-s vivant seuls (veuves et veufs, séparé-e-s ou divorcé-e-s). Pour le calcul de l'impôt sur les revenus de 2009 la demi-part supplémentaire attribuée jusque là aux personnes vivant seules et ayant eu des enfants est supprimée pour la majorité des contribuables. Celles et ceux qui en bénéficiaient vont la conserver jusqu'à la déclaration des revenus de l'année 2011 mais avec un plafonnement de la réduction d'impôt accordée par cette demi-part. Ainsi depuis l'an dernier de nombreuses personnes, non imposables à l'impôt sur le revenu jusque là sont devenus imposables et de ce fait vont perdre l'exonération de taxe d'habitation et de redevance télévision, voir pour certaines de taxe foncière. Les fins d'années deviennent particulièrement difficiles pour de nombreuses personnes vivant seules.

Le gel du barème de l'Impôt sur le revenu pour les revenus de 2011 et 2012 va encore accentuer l'augmentation de l'IR et amputer le pouvoir d'achat des retraité-e-s. La hausse annoncée de la TVA venant se surajoutée.

Les retraités particulièrement avisés

D'autres mesures visant les retraité-e-s sont prévues sans que cela ne fasse l'objet de beaucoup de publicité.

Le gouvernement envisage de supprimer pour les retraités la déduction de 10 % obtenue il y a de nombreuses années par la mobilisation des retraités, ce qui conduirait à une augmentation significative de l'impôt sur le revenu de ceux déjà imposables et à rendre imposables de nombreux retraités. Il faut noter que déjà cette déduction est limitée. Cette limite était de 3 660 € pour les revenus de 2010 soit un revenu imposable de 36 600 € pour un couple de retraités. Pourtant compte-tenu du rôle social et familial tenu par les retraité-e-s, des dépenses supplémentaires de chauffage cette déduction est parfaitement justifiée.

Il envisage aussi de soumettre les retraités au même taux de cotisation de la CSG que les actifs.



Ainsi les retraités imposables verraient leur taux passer de 6,6 % à 7,5 % et les non imposables de 0 à 3,8 %. Il faut souligner que cette proposition a été portée en premier par Olivier FERRAND responsable de Terra Nova, sous prétexte que les revenus moyens des retraités sont légèrement supérieurs à ceux des actifs. Et bien entendu la droite s'est empressée d'enfourcher cette monture.

Il envisage également de soumettre les retraités à la contribution solidarité autonomie (la journée de travail gratuit des salariés mise en place pour remplacer la suppression du lundi de Pentecôte) à hauteur de 0,3 % et de rendre obligatoire dès 50 ans la souscription auprès d'une assurance privée d'une assurance contre la « perte d'autonomie », alors que Sarkozy avait promis que ce risque serait pris en charge par la Sécurité Sociale, ainsi que le revendique la CGT.

Il envisage enfin, mais il n'est pas impossible que de nouvelles propositions régressives voient le jour, que l'allocation perte d'autonomie (l'APA) ne soit attribuée qu'aux cas les plus lourds, excluant ainsi de fait un certain de personnes qui bénéficient aujourd'hui de cette allocation ou pourraient en bénéficier dans l'avenir.

Malheureusement la liste n'est certainement pas exhaustive et si la lutte ne permet pas d'enrayer ces mesures régressives il y a fort à craindre que nos retraites soient l'objet d'attaques dans les prochaines années avec une accentuation de la pression fiscale et une diminution de nos pensions comme cela est déjà le cas en Grèce, en Espagne, au Portugal...

Il faut une profonde réforme de la fiscalité s'attaquant aux réelles niches fiscales et faire payer les revenus financiers des entreprises et les plus hauts revenus.

ACTION SOCIALE : L'AMD, une avancée à mettre au crédit de l'action



Lors de sa réunion du 16 décembre 2011, le comité interministériel d'action sociale (CIAS) a décidé la mise en place d'une **aide au maintien à domicile** (AMD) avec un crédit pour 2012 de 10 millions d'euros. C'est un progrès incontestable par rapport à la situation des années 2009 à 2011.

Mais, car il y a un mais, jusqu'en 2008 une autre AMD existait : **l'aide ménagère à domicile**. Gérée par les mutuelles de la Fonction Publique, elle était attribuée sur des critères de revenus aux retraité-e-s et titulaires de pensions de réversion de la Fonction Publique d'Etat et d'ouvriers d'Etat. En 2008 pour sa dernière année d'attribution la somme allouée à l'AMD était de 25 millions d'euros. Pour mettre à niveau il aurait fallu prévoir pour 2012 non pas 10 mais 28 millions d'euros. La suppression de l'aide ménagère à domicile avait été justifiée pour deux raisons : l'insuffisance des moyens budgétaires disponibles et par la réforme envisagée de la perte d'autonomie que le gouvernement veut appeler « dépendance ».

Le périmètre d'intervention de cette nouvelle AMD : aide au maintien à domicile ne concernera que les pensionné-e-s classé-e-s en GIR (1) 5 et 6 et ayant des revenus mensuels inférieurs à 1 198 € pour une personne seule et 1 911 € pour un couple. Elle sera gérée par la CNAV (caisse nationale de l'assurance vieillesse).

Pour bénéficier de cette prestation il est nécessaire d'être classé en GIR 5 ou 6 et il ne faut pas percevoir l'APA (aide à la perte d'autonomie) réservée aux personnes classées en GIR 1 à 4. Nous demandons que les CDAS, ainsi que les services ad hoc du semi-public informent très rapidement l'ensemble des retraité-e-s et des bénéficiaires des pensions de réversion afin que les personnes susceptibles de bénéficier de cette prestation puissent la demander. Il faut également que les délégué-e-s et les assistant-e-s sociaux aident les personnes en difficulté à pouvoir faire les démarches nécessaires pour leur permettre d'être éventuellement classées en GIR 5 ou 6. Du fait de la faiblesse des crédits alloués à cette AMD

il peut exister une absence de volonté de populariser ce dispositif.

Même si cette nouvelle AMD est inférieure à ce qui existait précédemment et s'il sera nécessaire de se battre pour obtenir une dotation budgétaire plus conséquente, il faut mesurer que sans les multiples interventions pour condamner la suppression à compter du 1^{er} janvier 2009 de l'aide ménagère à domicile ce dispositif n'aurait certainement pas vu le jour.

Le **GIR** est un niveau de classement qui permet d'évaluer le degré de **perte d'autonomie** d'une personne. Il se calcule suivant la **grille AGGIR** (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) en fonction de la perte d'autonomie à partir du constat des activités ou gestes de la vie quotidienne réellement effectués ou non par la personne. Le **GIR 5** (dépendance très légère) est composé des personnes autonomes dans leurs déplacements chez elles, qui s'alimentent et s'habillent seules. Elles peuvent nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage. Le **GIR 6** (absence de dépendance) regroupe les personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie quotidienne.



LE 8 MARS 2012

Rencontre pour l'égalité entre les femmes et les hommes!



Avec toute la CGT, l'Union Fédérale des Retraité-e-s des Finances CGT s'engage pleinement dans la campagne de mobilisation pour l'égalité femmes/hommes dans la perspective d'un 8 mars 2012 « exceptionnel » au regard du contexte « socio-politique » historique du moment. Les retraité-e-s Finances revendiquent ce droit avec d'autant plus de force, que cette discrimination se traduit dans notre ministère, fortement féminisé, par une paupérisation de plus en plus prégnante.

Pour les nouvelles générations de femmes/retraitées, ce sont les conséquences des temps partiels contraints, du blocage de carrière, et bien souvent des séquelles de la monoparentalité.

En ce sens la campagne lancée par la CGT retraité-e-s Finances pour les « droits sociaux » des retraité-e-s prend toute sa dimension. Le 8 mars 2012 sera pour l'UFR CGT Finances l'occasion d'un nouveau temps fort en direction du Ministère. Nous vous appelons à vous impliquer fortement dans la préparation de cette grande journée revendicative contre les discriminations faites aux femmes et pour l'égalité femmes/hommes. Rapprochez vous de votre union locale et de son union départementale CGT.

L'écho du terrain...

L'Union Fédérale des Retraité-e-s Finances s'implante dans les régions ! Quelques exemples...

Ça tourne en Gironde ! Avec son journal, ses réunions régulières, et bien présent au niveau de l'interpro CGT retraité-e-s, le collectif départemental mène une activité dynamique qui se traduit par un fort taux de syndicalisation «retraité-e-s» ainsi que par une présence significative dans les manifestations interprofessionnelles. Très actif sur le dossier «droits sociaux des retraité-e-s des finances», le collectif participe efficacement aux travaux du CDAS depuis plusieurs années.

Et dans le Nord-Pas de Calais... Depuis sa création début 2011, le collectif des retraité-e-s finances, en lien avec les USR et les syndicats d'actifs des 2 départements, développe la mobilisation des retraitées sur la défense de leurs revendications. Dans le Nord, en accord avec les syndicats CGT d'actifs, une camarade retraitée du collectif siègera comme membre titulaire au CDAS.

Morbihan Un congrès extraordinaire de l'USR du Morbihan devant avoir lieu le 27 janvier une réunion préparatoire des retraités Finances du département a été organisée. 12 camarades (10 de la DGFIP et 2 de la Douane) en présence du secrétaire de la section de la DGFIP se sont retrouvés le 16 janvier 2012 pour discuter de leurs revendications. Une discussion fournie sur le pouvoir d'achat des retraités et sur l'action sociale et la mise en

place de l'AMD a eu lieu. Il a été décidé l'envoi d'un courrier au président du CDAS pour demander la présence d'un représentant retraité CGT aux réunions du CDAS et qu'une information sur l'aide au maintien au domicile soit expédiée aux retraités et ayant-droits. Un repas amical a clos cette matinée de travail. Compte-tenu des excusés nous pouvons être satisfaits de cette première réunion de l'UFR dans le département. Il a été prévu de se revoir au moins 2 fois dans l'année.

A ce congrès de l'USR 56 3 camarades de l'UFR sont candidats au Conseil départemental (2 des finances publiques et 1 de la Banque de France).



Réunion des retraités Finances des Hautes-Pyrénées du 19 janvier 2012

Une quinzaine de camarades ont répondu présent à l'invitation de la section. Parmi eux, trois anciens adhérents.

Après un rapide rapport revendicatif autour des mesures annoncées par Nicolas Sarkozy, le débat s'est engagé autour notamment des questions du pouvoir d'achat et la mise en œuvre d'une TVA Sociale ainsi que de l'augmentation de la CSG.

Nous avons ensuite fait le compte-rendu de l'action menée par l'UFR et la fédération en matière de reconquête des droits sociaux.

La participation d'un camarade retraité au CDAS 65 est très appréciée. Appel a été lancé pour participer à la diffusion du meeting national du 31 sur la retraite, à la Bourse du travail de Tarbes sur écran géant.

3 anciens camarades ont décidé de reprendre leur carte CGT. Organisée par la section syndicale « actifs » une galette conviviale a clôturé cette réunion.



Ils étaient nombreux le 6 octobre dernier derrière la banderole du collectif UFR des Bouches du Rhône. Une camarade retraitée, figure sur liste des représentants CGT au CDAS.

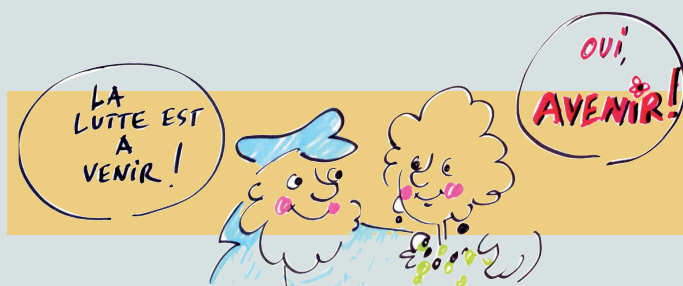
Le collectif UFR Finances de la RP

s'est à nouveau renforcé lors de la dernière assemblée générale.

Il travaille à la constitution d'un cahier revendicatif spécifique en lien avec l'USR Paris.

Une prochaine assemblée se tiendra le 8 mars qui devrait être l'occasion d'un dépôt de motion au Ministère ciblant particulièrement les revendications des retraités.





SEMI PUBLIC :

Droits sociaux, patrimoine et pouvoir d'achat

A l'heure où les initiatives se multiplient pour remettre à niveau le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des salariés dans leur ensemble, chacun doit prendre la mesure de l'impact des droits sociaux sur les conditions de vie des familles.

A la Caisse des dépôts, la CGT est en conquête ou en reconquête de droits sociaux perdus ou revus à la baisse par la Direction et ses alliés syndicaux qui soutiennent et cautionnent les décisions imposées.

Si comme tous les autres agents des services publics, ceux de la CDC revendiquent une hausse des rémunérations et une revalorisation de leurs primes, lorsqu'ils en ont, ils mettent aussi en première ligne la casse de certains de leurs acquis sociaux.

Progressivement et avec de sérieuses complicités, le patrimoine (centres de vacances et de séjours) a été bradé, les prestations tendent à être nivelées, sous prétexte d'égalitarisme. Les catégories et les revenus « d'en haut » profitent de cette politique. Là aussi plus tu as de revenus plus tu touches !

Si contrairement à d'autres administrations financières centrales ou du semi-public, le conseil d'administration du Comité Social (COSOG), est composé de représentants syndicaux élus, il ne fonctionne qu'au travers le budget octroyé par la Direction (2,7% de la masse salariale). Et c'est une lutte permanente pour que celui-ci demeure et progresse en fonction des besoins des ayants droits. Son champ d'actions touche à des agents de droit public, des salariés sous convention collective et des agents sous statut, conformément à la structure des emplois de la CDC.

La CGT revendique et plaide dans des actions d'aide à la famille, en fonction de la composition de celle-ci ; elle refuse la politique inéquitable du prix unique. L'action sociale ne doit pas être un simple outil pour la direction et ses alliés pour justifier ou couvrir l'insuffisance de sa politique salariale et de revenus. Les droits sociaux ne sont ni un alibi, ni caritatifs.

La privatisation de pans entiers des missions et tout simplement la privatisation des mentalités doit contraindre la CGT à revitaliser des principes fondamentaux inhérents à la Fonction Publique.

Parmi ceux-ci, il y a des retraités. Le principe veut que lorsqu'un fonctionnaire entre dans l'administration, il conserve à priori son statut jusqu'à son départ définitif de cette terre.

Mais à la CDC, comme ailleurs celui-ci disparaît corps et âme bien avant. Dès son départ à la retraite, sauf quelques dispositions gadgets, il ne peut plus bénéficier des droits liés à l'activité, droits qu'il a d'ailleurs contribué à faire vivre !

C'est alors que ses revenus fondent avec les premières mensualités de pension, que le Comité Social l'oublie dans le bénéfice de prestations ou services, dont il a besoin.

Les retraités, mais aussi les actifs doivent se mobiliser pour que leurs droits soient conservés et développés. C'est un enjeu pour notre société et ce n'est que justice !



En bref : Le prochain numéro se fera l'écho des activités menées en Ile-et-Vilaine et en Loire Atlantique. La section des retraité-e-s de la Caisse des Mines se renforce lors de son assemblée générale de rentrée. (2 adhésions)

LES RETRAITÉS NE SONT PAS DES NANTIS

Les organisations syndicales de retraités, UCR-FO, UCR-CFDT, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, UCR-CGT, FGR-FP, UNSA Retraités, se sont réunies le 20 janvier 2012.

Elles rappellent que, contrairement aux affirmations de certains, les retraités ne sont pas des nantis : sur les 15 millions de retraités, 10 % ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Elles s'inquiètent des projets qui visent à s'attaquer au financement de la Sécurité sociale au prétexte d'une réduction du coût du travail.

Les retraités subissent de plein fouet une forte dégradation de leur pouvoir d'achat, du fait de l'augmentation générale du coût de la vie (des dépenses de loyer, alimentation, chauffage (fuel, gaz, électricité), transports, essence, dépenses de santé, taxes, mutuelles, assurances...).

Les plans "antidéficit" et le récent Sommet social ne sont pas de nature à rassurer les retraités. De plus, le plan d'austérité du gouvernement, en bloquant l'indexation des tranches d'imposition, va impacter lourdement le pouvoir d'achat des retraités.

Elles revendiquent notamment une augmentation significative des retraites au 1er avril prochain, un minimum de pension au niveau du smic, l'amélioration des conditions d'attribution des pensions de réversion.

Paris, le 20 janvier 2012



**LA CRISE C'EST EUX !!!
LA SOLUTION C'EST NOUS !!!**

**le 15 mars dans
votre boîte aux lettres,
le numéro spécial « crise »
du journal de la fédération,
les analyses et
les propositions de la CGT.**



RECONQUÊTE DES DROITS SOCIAUX

« Une Société est jugée à la façon dont elle traite ses Aîné(e)s »

Les champs d'intervention de l'action sociale du Ministère des Finances sont vastes. Ils couvrent le logement, les aides, les prêts, la restauration, les vacances, les loisirs, la petite enfance, la protection sociale complémentaire... Elle constitue un droit pour tous - actifs - retraités - fonctionnaires - non titulaires - afin de permettre à chacun(e) d'améliorer ses conditions de vie. Pour tous, sauf pour les retraité(e)s, qui, au fil du temps, ont subi l'érosion de leurs droits ! C'est pour cela que, depuis sa création, l'Union Fédérale des Retraités CGT des finances a fait de la reconquête des droits sociaux sa priorité revendicative en mettant au coeur de son action les questions de l'accès des retraités à l'action sociale, des droits perdus à reconquérir, des droits nouveaux à conquérir et de leur représentation.

Un constat : une population retraitée des finances qui se fragilise...

Les retraités des finances, comme ceux des autres secteurs, public et privé, subissent de plein fouet la baisse de pouvoir d'achat de leur pension (- 20% en 10 ans), la hausse des prix, des loyers, du gaz, de l'essence, les atteintes au droit à la santé dont les franchises médicales, les dépassements d'honoraires etc... Le plan « anti-déficit » du gouvernement faisant passer le taux réduit de TVA de 5,5% à 7%, l'instauration d'une TVA sociale, la taxe sur les mutuelles, la perspective d'alignement du taux de la CSG des retraités sur celle des actifs... sont autant de mesures injustes qui vont accentuer la baisse de pouvoir d'achat des retraités et entraîner une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie. Ces mesures s'ajoutent à celles déjà en vigueur, comme la suppression de la 1/2 part d'impôt sur les revenus pour les veufs, veuves, séparé(e)s ou divorcé(e)s ayant élevé un ou plusieurs enfants jusqu'à l'âge de 16 ans et pour les retraité(e)s du ministère la suppression de l'aide ménagère à domicile depuis 2008.

Toutes ces mesures fragilisent la population retraitée des finances. L'appauvrissement s'y développe. C'est le cas en particulier pour les femmes retraitées qui, pénalisées dans le déroulement de leur carrière, subissent les conséquences du temps partiel contraint et de la monoparentalité. Dans le même temps, les effets de la « révolution démographique » induisent des besoins de plus en plus importants à satisfaire, y compris nouveaux, pour les générations de retraité(e)s.

Des droits perdus à reconquérir, des droits nouveaux à conquérir...

A l'appel de l'Union Fédérale des Retraités CGT Finances, les retraité(e)s des finances se sont mobilisé(e)s sur

l'ensemble du territoire national le jeudi 16 juin 2011 pour exiger des ministres de Bercy que des réponses soient apportées à leurs revendications. (Voir encadré). A noter que c'est la première fois qu'au travers la personne du Secrétaire général de Bercy, les ministres recevaient une organisation syndicale de retraité(e)s des finances. Les retraité(e)s étaient de nouveau largement présent(e)s et porteurs(es) de leurs revendications dans les manifestations des 6 et 11 octobre dernier.

Grâce à l'action de l'UFR-CGT et de ses retraités, Bercy a accepté l'ouverture d'un processus de discussions au plan national et dans les territoires. Nous avons obtenu un accord de principe sur la participation, de plein droit, des retraités aux Conseils Départementaux des Services Sociaux (CDASS) ainsi qu'au Conseil National d'Action Sociale (CNAS).

Enfin, un engagement a été pris pour que les revendications des retraitées Finances des institutions économiques et financières du secteur semi-public fassent l'objet d'un examen et d'une discussion spécifiques.

Un impact politique très positif...

L'impact politique des actions initiées par l'UFR-CGT doit être apprécié positivement tant par rapport à Bercy que par rapport aux autres organisations syndicales restées très en retrait sur ce chapitre revendicatif. Il convient cependant de conforter ces premiers succès en se saisissant de l'opportunité des journées d'action à venir pour interpellier, dans les départements, les Présidents des Conseils départementaux des Services Sociaux, intervenir auprès des responsables locaux, régionaux des différents secteurs du semi public et, en région parisienne, au niveau du secrétaire général du ministère.



NE JAMAIS S'ASSOIR TROP
TRANQUILLEMENT SUR LES
ACQUIS !



L'UFR ET SA FÉDÉRATION REVENDIQUENT :

- ▶ la remise à niveau de l'aide à domicile ;
- ▶ le développement des aides financières aux pensionné-e-s en difficulté ;
- ▶ l'attribution d'une subvention aux retraité-e-s séjournant en longue durée en maison de retraite ;
- ▶ la mise en place d'une véritable politique du logement, le maintien dans le logement social en fin d'activité. L'administration doit s'opposer à toute expulsion non garantie par un relogement décent et consenti. Les organisations syndicales doivent en être informées ;
- ▶ l'institution d'un véritable suivi post professionnel ;
- ▶ un suivi social et médical pour les retraité-e-es ;
- ▶ l'accès subventionné des retraité-e-s aux restaurants administratifs ;
- ▶ la planification d'une aide conséquente aux loisirs collectifs ;
- ▶ la participation des retraité-e-s au sein des organismes sociaux de Bercy (CDASS...).
- ▶ la consolidation du droit des retraité-e-s à la protection sociale complémentaire.

A cette fin, il convient de procéder - à tous les niveaux - avec les organisations syndicales à une évaluation contradictoire des besoins. Cette évaluation doit prendre en compte le grave problème posé par la pénurie des moyens en personnel mis à la disposition des services de l'Action Sociale. Il y a là aussi urgence à renforcer les effectifs de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales et de personnels administratifs.



« Campagne double des Anciens Combattants d'Afrique du Nord : la mobilisation fait bouger les lignes »

TOUS ENSEMBLE !

De nombreuses organisations d'Anciens Combattants, les organisations syndicales, et la CGT en particulier, ont été à l'origine de toutes les initiatives pour que la loi reconnaisse enfin les faits de guerre plus de cinquante ans après, et arrête certaines dispositions spécifiques en faveur des Anciens Combattants.

Le décret du 19 juillet 2010 a fermé la porte à toute application de la campagne double qui permet de bonifier les pensions par le truchement d'une date d'application excluant de fait la quasi-totalité des bénéficiaires.

A l'issue d'une nouvelle rencontre avec le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, le 25 novembre dernier, une porte s'ouvre pour essayer de trouver une solution au problème posé.

Un amendement déposé et voté, dans le cadre de la loi du financement de la sécurité sociale 2012, prévoit la création d'une commission pour évaluer l'impact de la campagne double pour tous les retraités concernés.

Celle-ci devra rendre compte de ses travaux pour le 1er juin 2012 au plus tard, afin d'examiner la possibilité d'abroger le décret du 19 juillet 2010 et permettre l'application de la campagne double sans condition de date.

Ne lâchons rien, continuons la pression auprès des pouvoirs publics, afin de parvenir à l'aboutissement satisfaisant de cette reconnaissance dont il ne faut pas oublier qu'elle comporte un volet hautement symbolique et historique.

A votre disposition : Yvan DONNAT • donnatyvan@yahoo.fr